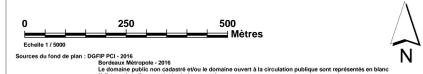




1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016

Dernière actualisation : 9ème modification du 24 janvier 2020



----- Limite du PLU

VOCATIONS (exemple : UM5*1L35)

- Les zones urbaines multifonctionnelles (UM)**
- Centralités anciennes et coeurs historiques
 - Tissus à dominante d'échoppes et faubourgs, et de maisons de ville
 - Tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes
 - Tissus à dominante de maisons individuelles récentes
 - Tissus urbains situés en lisières ou isolés en zones naturelles ou agricoles
- Les zones urbaines particulières (UP)**
- Zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
 - Zones d'intérêt patrimonial bâti et/ou paysager
 - Zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT
- Les zones urbaines spécifiques (US)**
- Zones urbaines liées aux équipements
 - Zones urbaines spécifiques liées à l'économie
- Les zones à urbaniser (AU)**
- Zones AU multifonctionnelles
 - Zones AU spécifiques liées à l'économie
 - Zones AU99 : zones à urbaniser à long terme
- Les zones agricoles et naturelles (A et N)**
- Zones agricoles réservoirs de biodiversité
 - Zones agricoles génériques
 - Zones naturelles réservoirs de biodiversité
 - Zones naturelles génériques
 - Zones naturelles de loisirs et d'équipement
 - Zones naturelles spécifiques
 - Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- Les zones soumises à des risques technologiques**
- Périmètres SEVESO

- Secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales de construction**
- | Interdiction de construire | Sous conditions | Fonctionnement des services publics |
|----------------------------|-----------------|---|
| IC sp | CS sp | Protection des services publics |
| IC pn | CS pn | Protections contre les nuisances |
| IC m | CS m | Préservation des ressources naturelles |
| IC mld | CS mld | Secteur de mise en valeur des ressources naturelles du sol et du sous-sol |
| IC mld | CS mld | Risques d'affaissement et d'éboulement |
| IC m | CS m | Risques d'inondation par les ruisseaux |

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Zone potentiellement humide
- Terrain cultivé situé en zone urbaine (U) à protéger et reconstruire
- Espace boisé classé existant ou à créer
- Arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'atlas des arbres isolés)

Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

- Ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières au titre des continuités écologiques et paysagères
- Espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
- Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
- Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural (se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A DES INTENTIONS OPÉRATIONNELLES

- Emploi réservés**
- Emplacement réservé de voirie
 - Emplacement réservé de superstructure
 - Emplacement réservé de services publics
 - Eau et assainissement
 - Déchets
 - Espaces verts (y compris constructions liées)

SERVITUDES DE LOCALISATION

- Vieilles
- Espaces verts
- Vieilles générales

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÈGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5*1L35)

0, 1, 2, 3, 4 ou 5 Catégories de secteur pour l'application des règles de stationnement

Moderation des règles de stationnement

Périmètres de modulation des règles de stationnement (à consulter dans le règlement écrit)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITÉ SOCIALE A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5*1L35)

Secteurs de diversité sociale

- Logement local social
- Logement social
- Pourcentage minimum de surface de plancher dédiée
- Dispositions particulières prescrites dans le règlement écrit

Secteurs de taille de logement

STL n° Catégories de cas pour l'application de la taille de logement

Secteurs de mixité sociale

Secteurs de mixité sociale

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

Fixées sur l'ensemble de la zone

HF12	Hauteur maximale de façade (en mètres)	EB15	Emprise bâtie maximale (pourcentage de la superficie totale du terrain)
HF2(A)	Hauteur maximale de façade pourcentage de surface au dernier étage (en mètres)	EPT30	Espace en pleine terre minimum (pourcentage de la superficie totale du terrain)
HF15	Hauteur totale maximale de la construction (en mètres)	RM4	Marge de recul minimal (en mètres)

Fixées à partir de la voirie ou de l'espace public existant ou projeté, d'une limite de zonage ou d'une limite parcellaire (régie le subordonnant à celles fixées sur l'ensemble de la zone)

R6	Marge de recul imposé (en mètres)	HF12	Séquence définissant une hauteur maximale de façade (en mètres)
RM50(A)	Marge de recul minimal (en mètres)	HF12(A)	Séquence définissant une hauteur maximale de façade pourcentage de surface au dernier étage (en mètres)
RD ou RB	Marge de recul imposé (à 3 ou à 8 mètres)	HF15	Séquence définissant une hauteur totale maximale de la construction (en mètres)
		[EVT]	Séquence convenue par des dispositions particulières

LINEAIRES DESTINÉS A LA DIVERSITÉ COMMERCIALE

Identification et référence (à consulter l'atlas des linéaires commerciaux)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMATION

Périmètre et référence de la fiche (à consulter le titre des quartiers)

PERIMÈTRE D'ATTENTE DE PROJET D'AMÉNAGEMENT GLOBAL

Seul maximal de construction et d'installation autorisé à l'intérieur du périmètre (en m² de surface de plancher ou emprise bâtie)

JJ.MM.AAAA Date limite d'effet de la servitude

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA SALUBRITÉ, A LA PRÉVENTION DES RISQUES ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

Secteurs potentiellement soumis à des risques d'inondation fluvio-maritimes

IP Tout ou partie du secteur potentiellement inondable : se référer à la réglementation (PPR) et à la connaissance du risque le plus récent

Secteurs soumis à des risques technologiques

Périmètres SEVESO

Secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales de construction

Interdiction de construire	Sous conditions	Fonctionnement des services publics
IC sp	CS sp	Protection des services publics
IC pn	CS pn	Protections contre les nuisances
IC m	CS m	Préservation des ressources naturelles
IC mld	CS mld	Secteur de mise en valeur des ressources naturelles du sol et du sous-sol
IC mld	CS mld	Risques d'affaissement et d'éboulement
IC m	CS m	Risques d'inondation par les ruisseaux

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Zone potentiellement humide
- Terrain cultivé situé en zone urbaine (U) à protéger et reconstruire
- Espace boisé classé existant ou à créer
- Arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'atlas des arbres isolés)

Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

- Ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières au titre des continuités écologiques et paysagères
- Espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
- Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
- Éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural (se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A DES INTENTIONS OPÉRATIONNELLES

- Emploi réservés**
- Emplacement réservé de voirie
 - Emplacement réservé de superstructure
 - Emplacement réservé de services publics
 - Eau et assainissement
 - Déchets
 - Espaces verts (y compris constructions liées)

SERVITUDES DE LOCALISATION

- Vieilles
- Espaces verts
- Vieilles générales

